

| |
|---|
| COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal du lundi 18 Mars 2013 |
|---|

Date de convocation : 11/03/2013

Présents : Ms MAURY, MOTY J., BARDY, GUENON, PIALAT, GEFFRE, HITIER Mmes SAINT-LOUPT, BOURRINET, DUCLOUT

Absents : Ms ROUSSE, MOTY B, BAGOUET, LINTHOUT, Mmes GAILLOT, DUVAL, LABUSSIÈRE

Pouvoirs : Mme LABUSSIÈRE M à Mme SAINT-LOUPT M
M. ROUSSE J à M. MAURY JC
M. MOTY B à M. MOTY J

Le Conseil a désigné à l'unanimité comme secrétaire : Mme SAINT-LOUPT

Le conseil municipal autorise la modification de l'ordre du jour et pourra ainsi aborder les points suivants :
- comptabilité

VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Décision à l'unanimité de ne pas augmenter les taux de contributions directes pour 2013.

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2012 / COMMUNE

Vote : 1 contre – 12 pour : le compte de gestion 2012 est adopté.

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 / COMMUNE

| <i>Fonctionnement</i> | | <i>Investissement</i> | |
|------------------------------|---------------------|------------------------------|------------------|
| Dépenses | 1 435 356.22 € | Dépenses | 396 894.97 € |
| Recettes | 1 741 808.27 € | Recettes | 421 694.00 € |
| <i>Excédent de clôture :</i> | <i>306 452.05 €</i> | <i>Excédent de clôture :</i> | <i>24 799.03</i> |

Hors de la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2012 de la commune.

Vote : 1 contre – 11 pour

AFFECTATION DU RESULTAT

Décision à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement (résultat de l'exercice et résultat antérieurs reportés) 891 810.17 €.

COMPTABILITE

- Vu le compte administratif 2012 du budget communal excédentaire

Vu l'article L2224-2 du CGCT et notamment l'alinéa 2 qui autorise le principe d'une subvention sur un budget annexe (service public d'assainissement) pour la prise en charge de dépenses importantes d'investissement, Vu le montant important des investissements sur le budget de l'assainissement pour le projet de mise aux normes de la station d'épuration,

Considérant la délibération du 6 mars 2006 relative au reversement d'un excédent du budget d'assainissement de 200 000 € sur le budget de la commune,

Monsieur le maire propose au conseil municipal de reverser 200 000 € du budget principal de la commune sur le budget de l'assainissement. Accord à l'unanimité.

- Décision de rembourser à Mme SAINT LOUPT la somme de 224.10 euros pour l'acquisition de livres lors du 4^{ème} salon du livre sur la littérature régionale qui a eu lieu à Chalais le 17 mars 2013.

BUDGET PRIMITIF 2013 / COMMUNE

| <i>Fonctionnement</i> | | <i>Investissement</i> | |
|-----------------------|-------------|-----------------------|-------------|
| Dépenses | 2 444 530 € | Dépenses | 1 046 973 € |
| Recettes | 2 444 530 € | Recettes | 1 046 973 € |

Approuvé à l'unanimité.

MISE AUX NORMES DE LA STATION D'EPURATION / CHOIX DES ENTREPRISES

Vu le projet pour la mise aux normes de la station d'épuration, une mise en concurrence a été lancée pour la réalisation des travaux.

La présente consultation a été faite suivant la procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics. Elle comprend un lot N°1 station d'épuration, un lot N°2 réseaux et différentes options pour le lot 1 :

- groupe électrogène de secours
- désodorisation de la serre de séchage solaire des boues
- traitement complémentaire de désinfection de l'eau industrielle

Vu le rapport d'analyse des offres,

Décision de signer le marché public pour la mise aux normes de la station d'épuration avec les entreprises suivantes :

Lot N°1 - Station d'épuration

SAS SAUR – 87170 ISLE pour son offre en « variante »

Montant du marché 1 794 360.00 € HT

Lot N°2 - Réseaux

ERCTP – 17800 PONS pour son offre « variante N°1 – PEHD 415 ml »

Montant du marché 371 067.00 € HT

Décision de retenir l'option « désodorisation de la serre de séchage solaire des boues » pour un montant de 109 400 € HT mais cette option sera déclenchée si cela est jugé nécessaire via un ordre de service, après les essais de garantie de la station.

Vote : 3 contre – 3 abstention – 7 pour

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2012 / ASSAINISSEMENT

Vote : 1 contre – 12 pour : le compte de gestion 2012 est adopté.

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 / ASSAINISSEMENT

| <i>Exploitation</i> | | <i>Investissement</i> | |
|------------------------------|--------------------|------------------------------|---------------------|
| Dépenses | 60 010.47 € | Dépenses | 71 709.99 € |
| Recettes | 111 813.20 € | Recettes | 267 559.76 € |
| <i>Excédent de clôture :</i> | <i>51 802.73 €</i> | <i>Excédent de clôture :</i> | <i>195 849.77 €</i> |

Hors de la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2012 de l'assainissement.

Vote : 1 contre – 11 pour

AFFECTATION DU RESULTAT

Décision à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement (résultat de l'exercice et résultat antérieurs reportés) 151 544.68 €.

BUDGET PRIMITIF 2013 / ASSAINISSEMENT

| <i>Fonctionnement</i> | | <i>Investissement</i> | |
|-----------------------|-----------|-----------------------|-------------|
| Dépenses | 261 555 € | Dépenses | 3 541 705 € |
| Recettes | 261 555 € | Recettes | 3 541 705 € |

Vote : 1 contre – 12 pour

FEU ARTIFICE

Décision de retenir la proposition de la société APS pour un montant de 5 700 € TTC.

CONVENTION COMPOSTAGE DE QUARTIER

Décision de signer avec Calitom la convention relative à la mise en place et au suivi de la promotion du compostage de quartier.

TRAVAUX

- Les travaux de canalisations de la rue d'Angoulême sont sur le point de s'achever.
- Point sur les travaux d'accessibilité de la Mairie
- Un audit sur la chaufferie bois est en cours.

SUBVENTIONS

- Décision d'allouer une subvention de 500 € à la chambre des métiers et de l'artisanat – 1 absence
- Décision à l'unanimité d'allouer une subvention complémentaire au téléthon de 125 €

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Pas d'exercice

QUESTIONS DIVERSES

- Information sur le voyage organisé par le jumelage
- Information sur la commémoration des anciens combattants d'Algérie le 19 mars

Le Maire

Jean-Claude MAURY